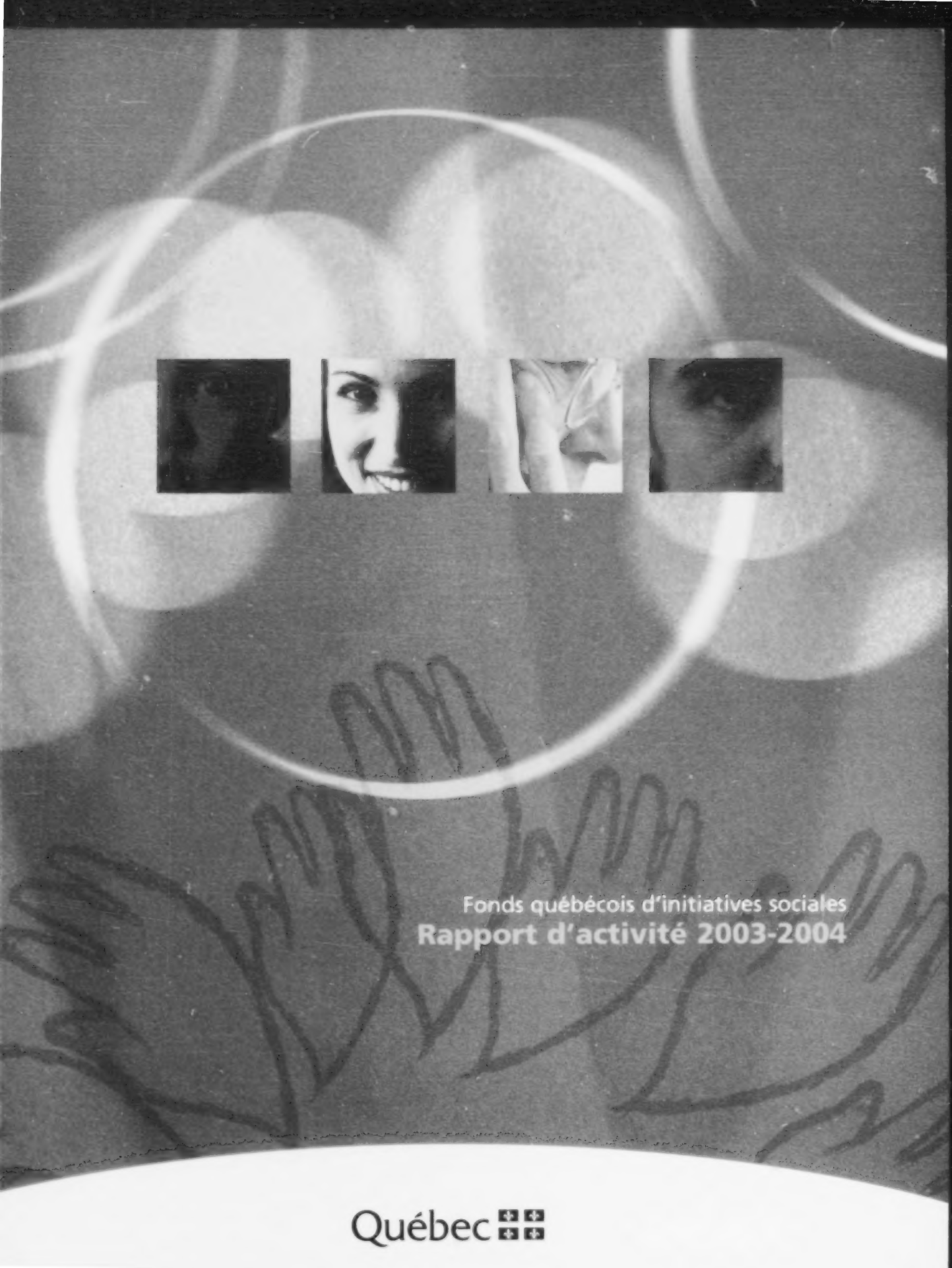

Fonds québécois d'initiatives sociales

Rapport d'activité 2003-2004

Québec

105-05822/

Fonds québécois d'initiatives sociales

Rapport d'activité 2003-2004

Québec

Rédaction
Direction du Fonds québécois d'initiatives sociales
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Édition et conception
Direction des communications
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Infographie
AlainShé

Ce rapport d'activité peut être consulté sur le site Internet du Ministère, à l'adresse suivante :
www.messf.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Mars 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-44082-X
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1715-0140

© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité du Fonds québécois d'initiatives sociales pour l'année 2003-2004. Ce nouveau fonds, institué en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a pour objectif le financement d'initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'exercice financier 2003-2004 marque la première année de fonctionnement du Fonds québécois d'initiatives sociales. Il s'agit d'une année de transition au cours de laquelle le Fonds a assumé les engagements pris en vertu de l'ancien fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, relativement aux projets de réinsertion au travail, et s'est engagé dans la réalisation de nouveaux projets correspondant aux objectifs qu'il s'est fixés.

Parmi ces projets, notons particulièrement ceux qui ont été financés en vertu de l'entente de développement social et communautaire et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre le Ministère et la Ville de Montréal, ainsi que ceux pour lesquels un financement est prévu en vertu d'une entente signée avec les municipalités régionales de comté de La Haute-Gaspésie et de Témiscouata.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent au succès du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mon engagement dans la poursuite des interventions entreprises au profit des personnes les plus démunies de la société.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

Michelle Courchesne

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité du Fonds québécois d'initiatives sociales pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de mon entière collaboration.

Le sous-ministre,

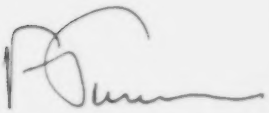

François Turenne

1 La création du Fonds québécois d'initiatives sociales 11

2 Les orientations guidant l'utilisation et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales

2.1 Objets 15

2.2 Territoires d'intervention 15

2.3 Clientèle visée par le Fonds 15

3 Revenus et dépenses du Fonds québécois d'initiatives sociales 19

4 Activités réalisées dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales

4.1 Entente de développement social et communautaire et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille 23

4.2 Entente sur la préparation d'un plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille 23

4.3 Entente sur la préparation d'un plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la municipalité régionale de comté de Témiscouata et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille 23

4.4 Projets de réinsertion au travail 24

4.4.1 La gestion des projets de réinsertion au travail 24

4.4.1.1 Rôle du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille 24

4.4.1.2 Rôle d'Emploi-Québec 24

4.4.2 Statistiques relatives aux projets de réinsertion au travail 24

4.4.2.1 Nombre de projets soutenus et sommes déboursées 24

4.4.2.2 Nouvelles participations 26

4.4.2.3 Caractéristiques des personnes participantes 27

5 Statistiques sur les renseignements et les plaintes 33

6 Perspectives pour 2004-2005 37

Annexe 1 Mesures prises à la suite des recommandations du rapport du Vérificateur général 41

Annexe 2 États financiers du Fonds québécois d'initiatives sociales pour l'année financière terminée le 31 mars 2004 43

1. La création du Fonds québécois d'initiatives sociales

Le Fonds québécois d'initiatives sociales a été institué en 2002 en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille est le ministre responsable de l'application de la Loi et, par conséquent, de l'administration du Fonds.

En vertu de cette loi, le Fonds québécois d'initiatives sociales assume les droits et les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. La première obligation du Fonds québécois d'initiatives sociales a été de poursuivre, en 2003-2004, la mise en œuvre des projets financés par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

Le Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dévoilé le 2 avril 2004, énonçait les orientations que le Fonds québécois d'initiatives sociales devait prendre. Le Fonds y était présenté comme un outil permettant de soutenir les stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les orientations et les normes du Fonds québécois d'initiatives sociales ont été confirmées et adoptées par le gouvernement le 28 juillet 2004.

2. Les orientations guidant l'utilisation et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales

2. 1 Objets

Les orientations du Fonds prévoient le financement :

- des ententes conclues par le ministre avec des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale relatives à la planification stratégique et à la réalisation des plans d'action concertés de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces ententes permettent aux partenaires de soutenir des projets visant les mêmes objectifs et respectant les orientations du Fonds;
- de la conception et de l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- des recherches associées à l'atteinte des buts de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2.2 Territoires d'intervention

Le Fonds peut intervenir sur l'ensemble du territoire québécois en tenant compte de ses orientations et, le cas échéant, des planifications stratégiques régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, acceptées par le ministre responsable de l'administration du Fonds, de même que des plans d'action locaux préparés dans les MRC et les villes. Le Fonds entend soutenir principalement les projets et les interventions dans les territoires à concentration de pauvreté.

2.3 Clientèle visée par le Fonds

Le Fonds s'adresse aux personnes et aux familles qui vivent une situation de dénuement, de pauvreté ou d'exclusion sociale, par l'intermédiaire des projets financés directement par le ministre ou dans le cadre de la réalisation des ententes conclues par le ministre avec les partenaires. Les organismes admissibles à un financement du Fonds sont les organismes à but non lucratif incorporés, les organismes municipaux et les MRC.

3. Revenus et dépenses du Fonds québécois d'initiatives sociales

Les revenus du Fonds québécois d'initiatives sociales en 2003-2004 lui viennent du gouvernement du Québec pour un montant de 20,6 millions de dollars et il compte sur 0,2 million en revenus d'intérêts. Les dépenses de l'année financière 2003-2004 s'élèvent à 30,3 millions. De ce montant, 22,7 millions ont permis de soutenir financièrement des projets visant à lutter contre la pauvreté en favorisant l'intégration au travail des personnes démunies, et ce, par l'intermédiaire de protocoles d'ententes ou de contrats venant à échéance à diverses dates n'excédant pas le 31 mars 2004.

L'excédent des dépenses sur les revenus (9,4 millions) a été financé par le surplus accumulé du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, qui s'établissait à 27,8 millions au 31 mars 2003.

Au 31 mars 2004, le surplus accumulé s'élève à 18,4 millions de dollars.

Tableau 1

Fonds québécois d'initiatives sociales
Revenus et dépenses pour l'année 2003-2004
(000 $)

Année	**2003-2004**
Revenus	
Contribution du gouvernement du Québec	20 600
Intérêts sur avance au Fonds consolidé du revenu	232
Total des revenus	**20 832**
Dépenses	
Création d'emplois, formation, insertion et autres	22 677
Initiatives sociales	5 000
Frais de fonctionnement et d'administration	2 598
Total des dépenses	**30 275**
Surplus (déficit)	**(9 443)**
Surplus accumulé au début	**27 854**
Excédent à la fin	**18 411**

Source : Fonds québécois d'initiatives sociales, états financiers de l'année financière terminée le 31 mars 2004.

4. Activités réalisées dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales

4.1 Entente de développement social et communautaire et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Cette entente, signée en août 2003, convient des modalités administratives complémentaires au contrat de ville en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour lequel le ministre a confié à la Ville de Montréal la gestion d'une première enveloppe de 5 millions de dollars. Cette entente permet d'intervenir dans des zones prioritaires selon une approche locale et concertée et de soutenir des projets locaux d'intervention ou des projets qui touchent l'ensemble du territoire. Ces projets visent notamment à aider les personnes les plus démunies à mieux s'insérer dans leur milieu en les soutenant dans leur démarche d'intégration, à diminuer les conséquences des problèmes sociaux propres à une grande ville, tels que l'itinérance, la prostitution et la toxicomanie, puis à offrir aux jeunes une solution de remplacement à l'assistance-emploi.

Durant l'année financière 2003-2004, la Ville a, dans le cadre de cette entente, réparti l'enveloppe de 5 millions de dollars entre les arrondissements et l'administration régionale (le territoire de la Ville de Montréal), en visant les quartiers et les territoires les plus défavorisés. Quatre-vingt-six projets émanant des tables locales de concertation ont été retenus par un comité de sélection. Les sommes non dépensées en 2003-2004 ont été reportées dans l'année 2004-2005, s'ajoutant ainsi à la contribution de 5 millions de dollars du Ministère à la Ville également prévue pour la deuxième année de l'entente, soit 2004-2005.

4.2 Entente sur la préparation d'un plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Cette entente a pour objet de fixer les engagements du Ministère et de la MRC relativement à l'élaboration et à la réalisation d'un plan d'action local triennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale émanant du regroupement des partenaires communautaires et institutionnels de la MRC. Le plan d'action devrait permettre de soutenir divers projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'entente prévoit un investissement du Ministère de 750 000 $ sur trois ans.

Dans le cadre de cette entente, un plan d'action a été élaboré en concertation avec les partenaires. Il a été déposé au Ministère en juillet 2004.

4.3 Entente sur la préparation d'un plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la municipalité régionale de comté de Témiscouata et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Cette entente a pour objet de fixer les engagements du Ministère et de la MRC relativement à l'élaboration et à la réalisation d'un plan d'action local triennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale émanant du regroupement des partenaires communautaires et institutionnels de la MRC. Le plan d'action devrait permettre de soutenir divers projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'entente prévoit un investissement du Ministère de 750 000 $ sur trois ans. Dans le cadre de cette entente, un plan d'action a été élaboré en concertation avec les partenaires. Il a été déposé au Ministère en juin 2004.

4.4 Projets de réinsertion au travail

4.4.1 La gestion des projets de réinsertion au travail

4.4.1.1 Rôle du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Au sein du Ministère, la Direction du Fonds québécois d'initiatives sociales a poursuivi la coordination des différentes interventions relatives aux projets de réinsertion au travail amorcées dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, en collaboration avec les directions régionales d'Emploi-Québec.

4.4.1.2 Rôle d'Emploi-Québec

Emploi-Québec est responsable de la gestion régionale et locale des projets de réinsertion au travail soutenus par le Fonds.

Au cours de l'année 2003-2004, les directions régionales d'Emploi-Québec, en collaboration avec les centres locaux d'emploi de leur territoire, ont assuré le suivi des projets qui avaient été acceptés par les comités d'approbation avant le 31 mars 2003.

4.4.2 Statistiques relatives aux projets de réinsertion au travail

4.4.2.1 Nombre de projets soutenus et sommes déboursées

Au cours de l'année 2003-2004, 1 520 projets ont été soutenus, pour un montant total de quelque 27,6 millions de dollars. La priorité a été accordée aux projets de création d'emplois et aux projets d'insertion. Les premiers ont représenté un peu plus de 94 % des projets soutenus, alors que les projets d'insertion ainsi que les stages en ont formé tout près de 4,5 % et les projets de formation, un peu moins de 1,5 %.

En ce qui concerne les 26 projets qui se sont déroulés dans plus d'une région, leur réalisation a nécessité des déboursés de près de 1,3 million de dollars.

Tableau 2

Projets de réinsertion au travail
Projets soutenus et sommes dépensées, par région, pour les années 2003-2004 et 2002-2003

	Projets soutenus[1]			
	2003-2004		2002-2003	
	N	M$	N	M$
Bas-Saint-Laurent	42	517 211,82	62	1 679 396,60
Saguenay–Lac-Saint-Jean	52	638 562,99	92	1 919 918,12
Capitale-Nationale	74	1 987 842,59	109	4 010 880,14
Mauricie	77	1 221 036,64	106	2 508 226,54
Estrie	68	628 718,97	115	1 993 739,04
Montréal	466	11 068 195,31	539	17 998 144,84
Outaouais	49	913 995,41	79	1 683 184,76
Abitibi-Témiscamingue	72	808 914,16	107	1 380 988,97
Côte-Nord	42	467 978,06	68	729 505,14
Nord-du-Québec	7	163 439,06	5	22 033,11
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	114	1 248 892,23	168	2 448 891,31
Chaudière-Appalaches	39	1 073 283,86	47	1 232 995,94
Laval	24	308 110,31	40	1 095 694,30
Lanaudière	75	1 015 044,72	119	2 034 280,14
Laurentides	80	846 462,59	136	2 156 406,39
Montérégie	165	3 019 945,54	255	5 579 323,88
Centre-du-Québec	48	429 152,23	75	875 910,44
Total partiel	**1 494**	**26 356 786,49**	**2 122**	**49 349 519,66**
Projets concernant plusieurs régions	26	1 271 983,06	21	3 540 508,23
Total des dépenses	**1 520**	**27 628 769,55**	**2 143**	**52 890 027,89**
Remboursement de dépenses[2]				(4 800 000,00)
Autres réductions de dépenses				(152 074,60)
Total				**22 676 694,95**

1. En 2002-2003, les 2 143 projets soutenus correspondaient à la somme des projets acceptés par les comités d'approbation en 2002-2003 et des projets acceptés en 2001-2002 qui ont été en partie réalisés en 2002-2003. Ce nombre diffère ainsi du nombre de projets acceptés (1 021) par les comités d'approbation durant 2002-2003, tel qu'il est indiqué dans le tableau 3 (p. 32) du rapport d'activité 2002-2003 du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

2. Le Fonds de développement du marché du travail et le Fonds québécois d'initiatives sociales ont signé une entente pour établir les objectifs et les modalités de remboursement de certaines dépenses du Fonds québécois d'initiatives sociales par le Fonds de développement du marché du travail pour l'année financière 2003-2004. Ce montant a été fixé à 4 800 000 $ pour l'exercice financier 2003-2004.

Sources : Registres des directions régionales d'Emploi-Québec, mars 2004.
Fichier du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, mars 2004.

4.4.2.2 Nouvelles participations[1]

En 2003-2004, 1 448 adultes distincts (1 463 nouvelles participations) ont participé à des activités réalisées dans le cadre des projets de réinsertion au travail, comparativement à 5 123 adultes distincts en 2002-2003 (5 302 nouvelles participations). Le nombre des nouvelles participations diffère du nombre d'adultes distincts, puisque certains de ces adultes ont, au cours de l'année, participé plus d'une fois à des activités soutenues par le Fonds.

La baisse du nombre de nouvelles participations en 2003-2004, par comparaison avec l'année 2002-2003, s'explique principalement par le fait qu'aucun nouveau projet n'a été accepté après le 31 mars 2003, comme le prévoyait la Loi sur le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

En 2003-2004, 56,2 % des nouvelles participations étaient attribuables à des personnes prestataires de l'assistance-emploi. Parmi les nouvelles participations, 59,7 % étaient attribuables à des femmes et 18,9 % à des personnes nées à l'extérieur du Canada.

La diminution de la proportion des nouvelles participations entreprises par les personnes prestataires de l'assistance-emploi en 2003-2004 par rapport à l'année précédente (56,2 % en 2003-2004 et 60,5 % en 2002-2003) s'explique par le fait que les projets de réinsertion au travail devaient prendre fin au plus tard le 31 mars 2004. La période de recrutement a dû être écourtée pour que les projets démarrent le plus tôt possible, et ce, afin de maximiser la durée de participation des personnes.

En 2003-2004, 40,7 % des nouvelles participations ont été enregistrées dans les projets de création d'emplois, 38 % en entreprises d'insertion, 11,8 % dans des projets d'économie sociale, 8 % dans les stages en entreprise et 1,1 % en formation.

En 2003-2004, très peu de nouvelles participations (16) ont débuté dans le volet formation.

La presque totalité (98,8 %) des nouvelles participations réalisées dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a porté sur des projets de création d'emplois.

Un peu plus de la moitié (53 %) des nouvelles participations dans les stages en entreprise est attribuable à des personnes âgées de 25 à 44 ans.

Parmi les nouvelles participations dans les stages en entreprise, 88 % ont été réalisées par des personnes nées au Canada.

Dans les régions des Laurentides et de Montréal, plus d'une nouvelle participation sur deux a été réalisée dans les projets menés en entreprise d'insertion, soit dans des proportions respectives de 83,9 % et 57,5 %.

Près de la moitié (48,8 %) des nouvelles participations dans les projets menés en entreprise d'insertion ont été commencées en 2003-2004 par des participants n'ayant pas atteint la cinquième secondaire.

1. Les proportions des personnes nées à l'extérieur du Canada et des personnes immigrantes ainsi que les données concernant la scolarité ont été calculées en excluant les données inconnues du dénominateur.

Tableau 3

Projets de réinsertion au travail : nouvelles participations selon les régions, en 2002-2003 et 2003-2004

Régions	2003-2004	2002-2003
	N	N
Bas-Saint-Laurent	90	225
Saguenay–Lac-Saint-Jean	42	156
Capitale-Nationale	83	287
Mauricie	45	301
Estrie	23	227
Île-de-Montréal	485	2 237
Outaouais	35	161
Abitibi-Témiscamingue	34	100
Côte-Nord	67	84
Nord-du-Québec	7	8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	81	300
Chaudière-Appalaches	81	143
Laval	16	125
Lanaudière	30	161
Laurentides	168	249
Montérégie	153	468
Centre-du-Québec	23	70
Total	**1 463**	**5 302**

Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, données officielles.

4.4.2.3 Caractéristiques des personnes participantes[2]

Les personnes participantes sont celles dont une première participation a débuté le ou après le 1er avril 2003. Le tableau 4 présente un certain nombre de caractéristiques associées aux personnes qui ont participé en 2003-2004 à une activité réalisée dans le cadre des projets de réinsertion au travail. Une analyse de leur répartition permet de dégager les tendances suivantes.

En 2003-2004, 56,1 % des personnes participant aux projets de réinsertion sont prestataires de l'assistance-emploi, comparativement à 60,6 % en 2002-2003. Il y a donc eu un léger recul dans l'atteinte de la cible de 70 % établie dans le cadre du plan stratégique 2001-2004 du Ministère. Par contre, 72,7 % de ces personnes ont été prestataires de l'assistance-emploi à un moment ou à un autre de leur vie adulte. Parmi elles, 53,2 % ont cumulé plus de 48 mois de présence à l'aide.

2. Les proportions des personnes nées à l'extérieur du Canada et des personnes immigrantes, de même que les données concernant la scolarité, ont été calculées en excluant les données inconnues du dénominateur. Elles diffèrent des proportions dans le tableau 4 qui, elles, incluent les données inconnues dans le dénominateur.

La proportion des femmes participant à des projets de réinsertion en 2003-2004 s'est accrue de trois points de pourcentage par rapport à l'an dernier (59,9 % en 2003-2004 comparativement à 56,9 % en 2002-2003).

En 2003-2004, les proportions des personnes nées à l'extérieur du Canada et des personnes immigrantes qui ont commencé une nouvelle participation à des projets de réinsertion ont diminué par rapport à l'année précédente. Elles sont passées respectivement de 29,7 % et 24,8 % en 2002-2003 à 18,9 % et 14,2 % en 2003-2004.

En 2003-2004, 38,4 % des personnes participantes ont moins de 30 ans et un peu plus des deux tiers d'entre elles (66,3 %) ont une scolarité primaire ou secondaire.

Plus de femmes (339) que d'hommes (256) ont participé à des projets de création d'emplois, à des projets en entreprises d'insertion (335 femmes et 221 hommes) et à des stages en entreprise (76 femmes et 41 hommes).

La proportion des personnes participantes prestataires de l'assistance-emploi est plus élevée chez les hommes (62,3 %) que chez les femmes (51,9 %). Toutefois, la proportion des personnes participantes ayant cumulé plus de dix ans à l'assistance-emploi est légèrement plus élevée chez les femmes (19,3 %) que chez les hommes (17,4 %).

En 2003-2004, 29,6 % des hommes et 20,4 % des femmes participant à des projets de réinsertion ont moins de 25 ans. À l'inverse, 21,9 % des femmes ont 45 ans et plus, alors que c'est le cas pour 18,1 % des hommes.

En 2003-2004, 20,5 % des femmes sont nées à l'extérieur du Canada comparativement à 16,7 % chez les hommes.

Le niveau de scolarité est un peu moins élevé chez les hommes, puisque 28,1 % d'entre eux ont fait au moins des études collégiales, comparativement à 36,2 % des femmes. De plus, 54,1 % des hommes, mais 39,2 % des femmes, n'ont pas atteint la cinquième secondaire.

Tableau 4

Caractéristiques des personnes participantes[1]

Caractéristiques des personnes	2003-2004		2002-2003	
	N	%	N	%
Sexe				
Femmes	867	60	2 917	57
Hommes	581	40	2 206	43
Âge				
Moins de 25 ans	345	24	927	18
25 à 29 ans	211	15	745	15
30 à 34 ans	221	15	900	18
35 à 39 ans	205	14	803	16
40 à 44 ans	175	12	658	13
45 et plus	291	20	1 094	21
Inconnu	0	0	0	0
Lieu de naissance				
Au Canada	1 075	74	3 369	66
En dehors du Canada	251	17	1 424	28
Lieu inconnu	122	9	330	6
Personnes immigrantes[2]	188	13	1 187	23
Scolarité				
Primaire ou secondaire	733	51	2 325	45
Collégiale	190	13	596	12
Universitaire	171	12	926	18
Inconnue	354	24	1 279	25
État à l'assistance-emploi au début de la participation				
Actif	812	56	3 105	61
Inactif	639	44	2 033	40
Présence cumulative à l'assistance-emploi[3]				
Moins de 12 mois	202	14	943	18
12 mois à 47 mois	291	201	1 072	21
48 mois et plus	560	39	1 909	37
Aucune présence à l'aide	395	27	1 208	24
Total des adultes distincts	**1 448**	**100**	**5 123**	**100**

1. Le nombre total pour chaque caractéristique (statut, âge...) ne correspond pas nécessairement au nombre total d'adultes distincts, car une même personne peut avoir participé à plus d'une activité de réinsertion au travail durant la même année et avoir changé de catégorie entre les différents moments de début de sa participation. La somme des pourcentages peut également être supérieure à 100 %.

2. Les personnes immigrantes sont celles qui revendiquent le statut de réfugié, celles qui ont acquis le droit de résidence permanente au Canada sans avoir acquis leur citoyenneté canadienne et, enfin, les personnes inscrites dans la catégorie « Autres ressortissants ».

3. La présence cumulative est calculée selon le nombre total de mois où la personne participante a été présente à l'assistance-emploi depuis le 1er janvier 1975, qu'il y ait eu ou non sortie de l'assistance-emploi, au début de sa participation.

Source : Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES).

Données provenant du fichier informatique du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour des personnes inscrites à un projet de réinsertion au travail en 2002-2003 et 2003-2004.

5. Statistiques sur les renseignements et les plaintes

Le Fonds québécois d'initiatives sociales souscrit à la volonté du gouvernement d'améliorer la qualité des services aux citoyens. L'un des indicateurs pour mesurer cet engagement est le nombre de plaintes portant sur le Fonds.

Les données ci-dessous font état des demandes de renseignements et des plaintes formulées au Bureau des renseignements et plaintes du Ministère seulement. Les demandes de renseignements, ont, cette année encore, été moins nombreuses que durant l'année précédente.

En 2003-2004, le nombre de plaintes a été peu élevé en regard du nombre d'organismes participants, du nombre de projets soutenus et du nombre de personnes participantes. Le nombre de plaintes de niveau 1 ainsi que celui des plaintes de niveau 2 sont inférieurs au nombre de plaintes en 2002-2003. Cela peut notamment s'expliquer par un nombre de projets significativement moins élevé en 2003-2004 qu'en 2002-2003 (1 520 comparativement à 2 143).

Demandes de renseignements et plaintes adressées au Bureau des renseignements et plaintes du Ministère[1]

	2003-2004	2002-2003
Demandes de renseignements	43	107
Plaintes[2]		
Niveau 1	6	16
Niveau 2	1	14

1. Nous n'avons pas de données sur les demandes de renseignements et les plaintes adressées aux centres locaux d'emploi et aux directions régionales du Ministère.
2. Les plaintes de niveau 1 sont traitées par des explications données directement à la personne ou à l'organisme par le Bureau des renseignements et plaintes. Les plaintes de niveau 2 exigent une recherche avant qu'une réponse téléphonique ou écrite puisse être fournie.

Source : Bureau des renseignements et plaintes, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

6. Perspectives pour 2004-2005

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Fonds québécois d'initiatives sociales est présenté comme un outil propre à favoriser l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au cours de 2004-2005, le Fonds continuera de soutenir des premières initiatives, notamment des projets pilotes visant la réalisation d'un plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'entente de développement social et communautaire et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec la Ville de Montréal, de même qu'une entente de partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon relative à la prévention de la pauvreté chez les jeunes de 0 à 6 ans et leur famille.

Seront également réalisés des travaux visant à déterminer les conditions favorables pour le soutien des partenaires régionaux et locaux dans l'élaboration et la réalisation de plans stratégiques régionaux et de plans d'action locaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Annexes

Annexe 1

Mesures prises à la suite des recommandations du rapport du Vérificateur général

Vous retrouverez à l'annexe 11 du rapport annuel de gestion 2003-2004 du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, les renseignements relatifs aux mesures prises à la suite des recommandations du rapport du Vérificateur général.

Annexe 2

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

ÉTATS FINANCIERS

(NON VÉRIFIÉS)

DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE

31 MARS 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION 45

ÉTATS FINANCIERS

Résultats et surplus accumulé 46

Bilan 47

Notes complémentaires 48

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds québécois d'initiatives sociales ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

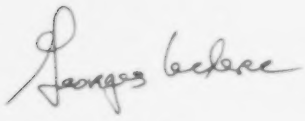

Georges Leclerc
Directeur
Fonds québécois d'initiatives sociales

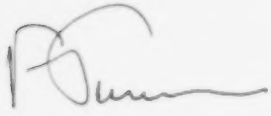

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Québec, le 30 juin 2004

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
RÉSULTATS ET SURPLUS ACCUMULÉ (NON VÉRIFIÉ)
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

	2004
REVENUS	
Contribution du gouvernement du Québec	
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	20 600
Intérêts sur avance au Fonds consolidé du revenu	232
	20 832
DÉPENSES	
Aides financières	
Création d'emplois, insertion, formation et autres	22 677
Initiatives sociales	5 000
	27 677
Frais d'opération et d'administration (note 3)	2 598
	30 275
DÉFICIT ANNUEL	(9 443)
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT	27 854
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	18 411

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
BILAN (NON VÉRIFIÉ)
AU 31 MARS 2004
(en milliers de dollars)

	2004	1er avril 2003
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 4)	9 278	32 578
À recevoir du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	4 600	-
À recevoir du Fonds de développement du marché du travail (note 5)	4 800	-
Débiteurs	297	244
	18 975	32 822
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	564	4 120
À payer au Fonds de développement du marché du travail	-	848
	564	4 968
SURPLUS ACCUMULÉ	18 411	27 854
	18 975	32 822

ENGAGEMENTS (note 6)

Georges Leclerc
Directeur
Fonds québécois d'initiatives sociales

François Turenne
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2004
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds québécois d'initiatives sociales, institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7), est affecté au financement d'initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et a débuté ses activités le 1er avril 2003.

Le 31 mars 2003, le gouvernement du Québec a autorisé le transfert des actifs et des passifs du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail au Fonds québécois d'initiatives sociales, et ce, à la date de début des activités de ce dernier fonds. De plus, à compter de cette date, il en acquiert les droits et en assume les obligations. Le Fonds est administré par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Le bilan comparatif présenté aux états financiers est le bilan d'ouverture au 1er avril 2003 du Fonds québécois d'initiatives sociales correspondant au bilan du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail au 31 mars 2003. Cependant, l'état comparatif des résultats et surplus accumulé n'est pas présenté, car les activités attribuées maintenant au Fonds québécois d'initiatives sociales font en sorte que les données ne sont pas comparables.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Services reçus à titre gratuit

Le Fonds reçoit, à titre gratuit, des services du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille relativement à la gestion d'une partie des projets ayant trait à des initiatives sociales, de même que du ministère des Finances relativement à l'émission des paiements et aux frais bancaires. Les services gratuits ne sont pas comptabilisés à l'état des résultats et surplus accumulés.

Aides financières

Les aides financières sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2004
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2004
Traitements et avantages sociaux	2 570
Services de transport et de communication	13
Services professionnels et administratifs	8
Loyers	2
Fournitures et approvisionnement	3
Matériel et équipement	1
Autres dépenses	1
	2 598

4. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 % et ne comporte aucune modalité de remboursement. Les revenus du Fonds québécois d'initiatives sociales sont déposés au Fonds consolidé du revenu et ce dernier a versé des intérêts au Fonds québécois d'initiatives sociales jusqu'à ce que le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ait contribué au financement des activités du Fonds.

5. ENTENTE ENTRE LE FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES ET LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Fonds de développement du marché du travail et le Fonds québécois d'initiatives sociales ont signé une entente pour établir les objectifs et les modalités de remboursement de certaines dépenses du Fonds québécois d'initiatives sociales par le Fonds de développement du marché du travail pour l'année financière 2003-2004. Ce montant a été fixé à 4 800 000 $ pour l'exercice financier 2003-2004.

6. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à soutenir financièrement des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le solde des engagements au 31 mars 2004 s'établit à 5,5 M$.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
NOTES COMPLÉMENTAIRES – SUITE (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2004
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Emploi,
Solidarité sociale
et Famille
Québec